

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mme la Maire de la commune d'Herbignac, par arrêté n°2024/049 en date du 11 octobre 2024, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet d'intérêt général valant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) d'Herbignac.

Cette enquête se déroulera en mairie d'Herbignac, 1 avenue de la monneraye, du 30 octobre 2024 à 9h au 30 novembre 2024 inclus à 12h aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

-Lundi- Mardi- Mercredi- Vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30

-Jeudi 8h30 à 13h

-Samedi : 9h à 12h

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la commune d'Herbignac (www.herbignac.com) et sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/declarationdeprojet-plu>), ou en mairie, en format papier et sur support dématérialisé.

Monsieur PACORY Bernard est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 23 septembre 2024. Monsieur Christian Kessler est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés ouvert à cet effet en mairie par le commissaire enquêteur et sur le registre dématérialisé ou être adressées par courrier au commissaire enquêteur (adresse postale de la mairie avec la mention « déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU ». Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : declarationdeprojet-plu@mail.registre-numerique.fr

Seuls les observations et courriers parvenus durant la durée légale de l'enquête publique seront pris en compte par le commissaire enquêteur.

Des permanences seront tenues par le commissaire enquêteur en Mairie d'Herbignac afin de permettre au public de lui faire directement part de ses observations aux dates et heures ci-après :

- **Mercredi 30 octobre 2024 de 9h à 12**
- **Vendredi 8 novembre 2024 de 13h30 à 17h30**
- **Lundi 18 novembre 2024 de 9h à 12h**
- **Mardi 26 novembre 2024 de 13h30 à 17h30**
- **Samedi 30 novembre 2024 de 9h à 12h**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête et dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Commune d'Herbignac et mis à la disposition du public en mairie de d'Herbignac pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête relève d'une délibération du conseil municipal d'Herbignac.